

ANNONCE LÉGALE - PARUTION PRESSE : SLE - AGO JUIN-JUILLET 2023

Société Locale d'Epargne : Saint-Pierre-et-Miquelon

Société Coopérative à capital variable

Affiliée à la Caisse d'Epargne CEPAC

Banque coopérative,

Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance,

au capital social de 1 100 000 000 euros

siège social : Place Estrangin Pastré - 13006 Marseille

775 559 404 RCS Marseille

Avis de convocation

de l'Assemblée Générale Ordinaire des Sociétaires de la Société Locale d'Epargne

Mesdames et Messieurs les sociétaires de la Société Locale d'Epargne (SLE) **Saint-Pierre-et-Miquelon**, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 04 juillet 2023 à 18 heures – HÔTEL LES TERRASSES DU PORT – Boulevard Port-en-Bessin – Saint Pierre –97500 Saint-Pierre-et-Miquelon**.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la Caisse d'Epargne CEPAC et des informations que celle-ci souhaite porter à leur connaissance, et du rapport d'activité de leur société locale pour l'exercice clos le 31 mai 2023, les sociétaires délibèreront sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE de l'exercice clos le 31 mai 2023 ;
- Approbation de l'affectation du résultat de la Société Locale d'Epargne ;
- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts versés aux parts sociales de la SLE ;
- Constatation du montant du capital social de la SLE souscrit et libéré à la clôture de l'exercice et de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne CEPAC ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

Aucune convocation individuelle et projets de résolutions ne seront adressés aux sociétaires. Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site internet de vote dédié (1), selon le cas soit avec vos codes d'accès et l'adresse internet du site de vote communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui vous sera adressé, ou soit à partir de votre espace client sécurisé sur internet ou sur l'application mobile. Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Seuls les sociétaires de la SLE, sur présentation d'un justificatif d'identité, auront accès aux travaux de cette assemblée. L'accueil sera assuré une heure avant l'ouverture de l'assemblée.

Les sociétaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter à distance ou donner pouvoir à une personne ou au Président de l'assemblée pourront le faire :

- Par voie électronique : sur le site internet de vote dédié (1), selon le cas soit avec leurs codes d'accès et l'adresse internet du site de vote qui leur auront été communiqués par voie postale, soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé, ou soit à partir de leur espace client sécurisé sur internet ou sur l'application mobile.
Le site Internet de vote sera ouvert du 05/06/2023, 0h01 au 03/07/2023, 15h00, Heures Locales.
Il est recommandé aux sociétaires de ne pas attendre les derniers jours pour voter afin d'éviter d'éventuels engorgements des communications par Internet. La Société Locale d'Epargne et la Caisse d'Epargne informent ses sociétaires que le vote électronique à distance étant possible jusqu'à la veille de l'événement (03/07/2023,15h00), aucun vote à distance ne sera proposé le jour de l'Assemblée.
- Par correspondance (voie postale) : en se procurant le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration et les documents relatifs à l'assemblée sur support papier auprès de votre Agence Caisse d'Epargne CEPAC gestionnaire ou sur simple demande à l'adresse suivante : Caisse d'Epargne CEPAC, Département Sociétariat, 3/9 cours Pierre Puget 13006 Marseille.
Le formulaire de vote (par correspondance ou par procuration) devra être parvenu à votre Agence Caisse d'Epargne (remise en main propre conseillée) ou au Département Sociétariat de la Caisse d'Epargne CEPAC à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée, soit le 1^{er} juillet 2023.

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les documents institutionnels de la SLE et relatifs à cette assemblée, sont disponibles sur le site internet de vote dédié (1) ou sur simple demande au siège social : Caisse d'Epargne CEPAC - Place Estrangin Pastré -13006 Marseille.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Pour avis et mention,

Le Conseil d'administration.